

Image not found or type unknown



SOMMAIRE : [Quoi de neuf](#) / [Actus régionales](#) / [Appel à projet](#) / [Veille législative](#) / [Actus sociales](#) / [Agenda](#)

Flash n°5 du 2 Février
2022

QUOI DE NEUF

[Save the date] Colloque vie affective et sexuelle - 5 mai 2022

Publié le 18 Janvier 2022

L'Agence Régionale de Santé en collaboration avec le CREAI Hauts-de-France organisent un colloque sur la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap le jeudi 05 mai 2022 à la salle du Grand Sud à Lille.

Programme et inscription à venir

ACTUS REGIONALES

Centre régional basse vision

Publié le 01 Février 2022

L'Institut ophtalmique de Somain a ouvert depuis novembre 2021, un centre de basse vision. Ce service destiné aux patients ayant une vision très dégradée est le seul de la région des Hauts-de-France pour l'instant. Ce service de soins de suite et de réadaptation (SSR) propose 25 places en hôpital de jour. Les patients y sont admis sur prescription médicale. Ce centre régional propose « des mises en situation réelles grâce à la création d'un appartement thérapeutique ». Il est composé entre autres d'une cuisine, d'une salle des lumières, de parcours extérieurs, de bureaux de consultations et de zones d'ateliers.

Après un bilan initial complet, un programme de réadaptation personnalisé est proposé à chaque patient.

[Pour en savoir plus](#)

[CESER] Rapport-avis sur la santé mentale

Publié le 01 Février 2022

Une personne sur cinq dans le monde est concernée par un trouble de santé mentale au cours de sa vie. La crise sanitaire que nous traversons ne fait qu'accroître le phénomène.

Le CESER Hauts-de-France publie un rapport-avis sur la « Santé mentale : un enjeu majeur de société, un engagement pour notre région », adopté en assemblée plénière le 18 janvier 2022.

Dans une première partie le CESER présente les besoins importants pour la région, puis les réponses apportées. Enfin le CESER émet des préconisations pour améliorer la situation des personnes souffrant de troubles psychiques, incluant des innovations technologiques majeures.

Les préconisations du CESER concernent quatre grands axes :

La prise en compte de la santé mentale par les politiques publiques
Le patient au cœur de l'action
Améliorer l'offre de soins
Faire de la santé mentale l'affaire de tous.

[Rapport-avis](#)

Source : CERSER Hauts-de-France, 18 janvier 2022

APPEL À PROJET

FDVA "fonctionnement innovation"

Publié le 01 Février 2022

Depuis 2018, le FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative) finance le fonctionnement ou les projets innovants des associations. Ce financement s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus (y compris associations sportives).

Demandes interdépartementales et régionales, date limite de dépôt des dossiers : 18 février 2022

[Appel à projets](#)

Dispositif AMI

Publié le 01 Février 2022

Le dispositif AMI s'adresse aux réseaux d'associations ou d'organismes :

Qui œuvrent en faveur de l'intérêt général, avec des fonctions de coordination de différentes activités du réseau déployé à un niveau stratégique (Métropole et/ou DOM) et Sont porteurs d'un projet de solidarité numérique de dimension nationale ou régionale portant a minima sur 3 départements.

Ainsi peuvent être intéressés à candidater :

Des réseaux qui structurent des projets en direction des publics vulnérables s'appuyant sur la mise en

place d'une stratégie numériqueDes réseaux qui envisagent des actions numériques structurantes sur des sujets sociétaux (exemple : environnement, habitat, logement, mobilité, santé...).

Pour ce dispositif, la Fondation Afnic ouvre une enveloppe d'un montant total de 450 000 euros pour l'accompagnement de 3 à 4 projets.

Cet soutien débutant à partir de 2023 pourra se poursuivre jusqu'à 3 ans.

La Fondation Afnic accompagne les porteurs de projets dès la constitution du dossier en vue de sa sélection par :

La désignation d'un référent expertUne aide à la structuration et à la mise en oeuvre du projetDes chèques consultants pour aider à développer des points importants du dossier.

[Plus de détails](#)

Appel à projets 2022 du Fonds handicap et société

Publié le 01 Février 2022

« Maintien à domicile, l'intelligence artificielle au service de l'autonomie », voici le thème choisi par le fonds de dotation pour [son deuxième appel à projet](#). L'objectif est de soutenir les projets les plus pertinents en matière de nouvelles technologies d'intelligence artificielle qui permettent l'accompagnement et l'amélioration de la vie de la personne a? domicile, leurs aidants ou les professionnels.

Organismes à but non lucratif et organismes publics (associations, collectivités locales ou territoriales, établissements sanitaires ou médico-sociaux, etc.) ou acteurs économiques ayant un engagement RSE peuvent d'ores et déjà participer en proposant un projet directement sur le site Internet du Fonds Handicap & Société du 10 janvier au 21 avril 2022.

Vous souhaitez obtenir plus d'informations ou proposer votre projet ? Rendez-vous sur www.fondshs.fr

Télécharger la [présentation de l'appel à projet](#)

Co opérons pour habiter nos territoires

Publié le 01 Février 2022

La programme Habitat a vocation d'agir autour des 3 axes suivants :

Axe 1 : « Habitat et vulnérabilité »

Ce premier axe est lié aux ménages précaires touchés notamment par des situations de mal-logement. En effet, comme il a été précisé ci-dessus, la situation de ces derniers mois (crise sanitaire du coronavirus, qui évolue en crise économique, renforcée par les difficultés d'accès à l'alimentation de base par ailleurs), frappe ces personnes très durement. Une attention particulière du programme

concernant ces publics vulnérables a été considérée comme essentielle.

La Fondation sera attentive aux actions innovantes, durables et les mieux adaptées, portées par les associations : les solutions de sortie de ces situations difficiles, d'accompagnement spécifique selon les difficultés et d'accès à une nouvelle offre de logements correspondant le mieux aux besoins identifiés. Les conditions d'implication des partenaires sur les territoires concernés seront essentielles dans la prise de décision de soutien.

Liste non limitative de situations et de publics : les personnes en errance (dont les exilés), en bidonvilles, squats, en habitat dégradé-insalubre, en précarité énergétique, les travailleurs précaires, le logement des jeunes.

Axe 2 : « Les dynamiques d'habitants pour se loger autrement »

Cet axe associe l'implication forte des occupants dans leur diversité, la solidarité, les liens sociaux pour rechercher ensemble des solutions individuelles et collectives qui intègrent plusieurs domaines répondant aux enjeux. Les liens aux territoires, quartiers et voisinages seront très forts. L'accessibilité des ménages modestes à ces solutions d'habitat, le développement durable, les circuits courts, les matériaux écologiques seront appréciés, ainsi que la capacité des habitants à s'engager dans l'autogestion, la résilience en fonction des enjeux qui seront abordés. Les sujets des copropriétés fragilisées (appui aux collectifs d'habitants dans le parc de logements privés pour traiter de situations dégradées) et de l'habitat partagé et solidaire selon un principe de diversité d'habitants (vulnérables et non vulnérables), une coconstruction du projet, seront privilégiés.

Liste non limitative de situations et de publics : les groupes de personnes en habitats partagés et solidaires ; les occupants des copropriétés fragiles.

Axe 3 : « Des territoires solidaires »

L'enjeu du 3e axe est plus transversal, en lien avec l'habiter mieux sur des territoires fragiles, urbains ou ruraux. Des espaces sont aujourd'hui délaissés, bien souvent par manque d'activités économiques, de services, d'attractivité. Les habitants de ces territoires sont touchés par l'isolement, la précarité économique, et progressivement la dégradation de leur logement, la vacance d'immeubles, d'espaces en friches. Une dynamique d'habitants, d'acteurs qui coopéreraient pour rechercher de nouvelles solutions pourrait être proposée.

Liste non limitative de situations et de publics : les quartiers populaires (urbains) en difficulté, les centre-bourgs délaissés, les territoires solidaires résilients.

Vous pouvez répondre à cet Appel à projets / Appel à initiatives avant le 16 mars 2022 à 17h :[déposer votre projet](#)

Pour toute question : projets@fdf.org ou 01.85.53.13.66.

[Appel à projets](#)

[Le rapport d'avancement ou final](#)

Appel à manifestation d'intérêt du Préfet du Nord

Publié le 01 Février 2022

Appel à manifestation d'intérêt : Accompagnement et hébergement de femmes avec enfants vulnérables, victimes de violences, sur le territoire de la Métropole européenne de Lille

L'État et la Métropole Européenne de Lille (MEL) s'engagent à améliorer et renforcer l'accompagnement et l'hébergement des femmes et de leurs enfants vulnérables, victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Partageant l'intérêt porté aux besoins de ce public, le conseil régional des Hauts-de-France, le conseil départemental du Nord, la Caf, pôle emploi, l'union régionale pour l'habitat et l'agence régionale de santé souhaitent s'impliquer dans l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la préfecture du Nord et la MEL. Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans une volonté de mobilisation collective, dans un contexte d'urgence sociale pour une cause et des objectifs partagés tant par les pouvoirs publics que les acteurs de terrain accompagnant les femmes et leurs enfants vulnérables, victimes de violence.

Les enfants, les jeunes et les familles monoparentales, dont 85% de femmes avec enfants, sont les premières personnes touchées par la pauvreté. Trop d'enfants grandissent aujourd'hui dans un environnement attentatoire à leur développement, lié à une situation de précarité matérielle, sociale, affective. L'un des objectifs de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté consiste à prévenir et supprimer les situations manifestement porteuses de danger. L'enjeu est de garantir à tous les enfants et à leur famille vulnérables, un accueil et une écoute de l'ensemble de leurs préoccupations afin de leur proposer le plus tôt possible une orientation et un accompagnement adaptés et individualisés.

Le fait de subir des violences aggrave considérablement la situation de vulnérabilité des femmes et de leurs enfants, co-victimes de ces violences. Les impacts sur la femme et ses enfants sont de toute nature : physique, psychologique, matérielle et peuvent conduire à une situation de détresse forte, d'urgence, voire de survie. Le départ du domicile conjugal et la nécessité impérieuse d'une mise à l'abri doivent constituer les premières étapes d'un processus de protection et de reconstruction.

Modalités de l'appel à manifestation d'intérêt

Partageant ces constats, l'État et la MEL ont souhaité contribuer de manière structurante et innovante à l'accompagnement des femmes avec enfants vulnérables, victimes de violences. La convention d'appui à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi au titre de l'année 2021 comprend un axe d'intervention spécifique sur cette problématique. L'État et la MEL s'engagent dans le soutien et le financement d'un projet pilote, portant sur l'ensemble des dimensions d'accompagnement à visée d'insertion pour agir durablement en faveur des femmes et de leurs enfants vulnérables, victimes de violences.

Ce projet doit reposer sur une action publique renforcée, interministérielle et partenariale, en liaison étroite avec les acteurs locaux, pour aller vers une réponse opérationnelle et ciblée au plus près des besoins des victimes. Plusieurs institutions dont le conseil régional des Hauts-de-France, le conseil départemental du Nord, la Caf, Pôle emploi, l'Union régionale pour l'habitat, l'agence régionale de

santé ont fait part de leur engagement auprès des services de l'État impliqués et de la MEL pour la réalisation de ce projet.

Cet appel à manifestation a pour objet de proposer des modalités d'accompagnement individualisé et d'insertion innovantes et adaptées aux femmes avec enfants vulnérables grâce à la création d'une structure d'hébergement en collectif de 45 places et a minima d'une dizaine de places en diffus sur le territoire de la MEL, tout en renforçant la coordination des différents acteurs impliqués auprès de ces familles.

Le projet doit reposer sur un accueil adapté et graduel (mise à l'abri, accompagnement global, logements d'insertion) assuré par une association ou un collectif d'associations disposant de compétences spécifiques et avérées relatives à l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants sur le territoire de la MEL en s'appuyant sur :

l'ouverture d'une structure d'hébergement en collectif de 45 places et d'une dizaine de places a minima en diffus proposant un accompagnement renforcé sur les plans juridique, psychologique, de l'insertion professionnelle et de la parentalité grâce à la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués dans ces champs ;

le renforcement des coordinations entre les différents acteurs pour assurer un parcours et une insertion pour les familles vulnérables et victimes de violence et participer à la prévention de la reproduction des situations de pauvreté et de violences par une prise en charge adaptée de ces femmes et de leurs enfants.

Les lettres d'intention et dossiers devront être transmis par voie dématérialisée à l'adresse suivante : ddets-strategie-pauvrete@nord.gouv.fr

Des demandes de précision ou questions sur cet appel à manifestation d'intérêt pourront être sollicitées auprès des services de l'État, de la MEL et/ou des institutions partenaires à la même adresse : ddets-strategie-pauvrete@nord.gouv.fr.

VEILLE LEGISLATIVE

Veille au 01 février 2022

Publié le 01 Février 2022

Prestations familiales

Décret n° 2022-85 du 28 janvier 2022 relatif aux modalités de maintien des prestations familiales en cas de décès d'un enfant

[JORF n°0025 du 30 janvier 2022](#)

Décret n° 2022-86 du 28 janvier 2022 relatif à la prolongation des prestations familiales en cas de décès d'un enfant

[JORF n°0025 du 30 janvier 2022](#)

Décret n° 2022-88 du 28 janvier 2022 relatif à l'allocation journalière du proche aidant et à l'allocation journalière de présence parentale

[JORF n°0025 du 30 janvier 2022](#)

FIR

Arrêté du 21 janvier 2022 fixant pour 2022 le niveau de la contribution du programme 157 « Handicap et dépendance » au fonds d'intervention régional

[JORF n°0026 du 1 février 2022](#)

Arrêté du 25 janvier 2022 fixant pour 2022 le niveau de la contribution du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » au fonds d'intervention régional

[JORF n°0026 du 1 février 2022](#)

Fin de vie

Décret n° 2022-87 du 28 janvier 2022 relatif au Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie

[JORF n°0025 du 30 janvier 2022](#)

COVID-19 – Crise sanitaire

Décret n° 2022-96 du 31 janvier 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0026 du 1 février 2022](#)

Arrêté du 28 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0024 du 29 janvier 2022](#)

Arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[JORF n°0022 du 27 janvier 2022](#)

Décret n° 2022-61 du 25 janvier 2022 portant aménagement temporaire des dispositions du code du travail relatives aux locaux de restauration

[JORF n°0021 du 26 janvier 2022](#)

Repérage précoce des écarts inhabituels de développement chez les enfants de 0 à 3 ans

Publié le 01 Février 2022

Chaque année en France, 10% des enfants naissent avec un trouble du neuro-développement. Il est nécessaire d'agir tôt et de repérer les écarts de développement de façon précoce et d'intervenir.

Un livret pédagogique a été conçu pour les professionnels et les parents afin de les aider à repérer plus tôt les besoins spécifiques de l'enfant et orienter les parents vers les professionnels compétents.

Le livret a été élaboré par un groupe de travail associant la CNAF, des parents et les principaux acteurs du secteur de la petite enfance. Il est organisé en 4 parties :

Une explication sur l'utilisation du livret et sur les étapes qui suivront après qu'il soit complété. Des grilles de questions organisées suivant l'âge de l'enfant. Par exemple « Tenir la tête droite » à 6 mois, « Faire des coucou » à 12, empiler 5 cubes à 24, ou encore « copier un cercle » à 36 mois. De l'information sur les troubles du neuro-développement et des conseils sur la façon d'accompagner les parents pour les professionnels de la petite enfance. Des liens vers les structures et services ressources

[Livret](#)

Source : Ministère des Solidarités et de la santé, janvier 2022

Baromètre ORPEA ODOXA sur le vieillissement et le bien vieillir

Publié le 01 Février 2022

Odoxa a mené une grande enquête pour Orpéa sur le vieillissement et les liens intergénérationnels. Près de 6 000 personnes en France et en Europe dont 444 résidents d'Ehpad ont été interrogées sur leur perception du vieillissement.

Les Français estiment que le bien vieillir est l'équivalent de rester autonome quant aux résidents en EHPAD il s'agit de continuer de voir leurs proches.

Les personnes interrogées estiment que le grand âge est davantage pris en considération depuis le début de la crise sanitaire. Ce sondage met en également en lumière les métiers du soin qui pour la majeure partie des personnes interrogées sont utiles mais difficiles et souvent mal rémunérés.

[Baromètre](#)

Source : Orpea, 24 janvier 2022

[Cour des comptes] Le droit au logement opposable (Dalo)

Publié le 01 Février 2022

Instauré par la loi du 5 mars 2007, le Dalo « vise à confier à l'Etat l'obligation de loger ou de reloger de façon prioritaire et urgente les ménages qui y sont reconnus éligibles ».

Le rapport de la Cour des comptes, publié le 26 janvier sur le droit au logement opposable (Dalo) alerte sur les difficultés à la mise en œuvre de ce dispositif notamment en Ile de France. Pour y remédier, la Cour appelle à une évolution du cadre juridique et des modalités de sa mise en œuvre opérationnelle, et formule treize recommandations destinées à restaurer son effectivité.

[Rapport de la Cour des Comptes](#)

Source : Cour des comptes, 26 janvier 2022

[ANPEA] Enquête sur l'accompagnement des enfants et jeunes aveugles ou malvoyants

Publié le 01 Février 2022

Dans un contexte où la priorité a été de renforcer l'école inclusive, l'ANPEA établit un état des lieux sur la prise en charge des enfants et jeunes aveugles ou mal voyants. L'objectif est de dresser un panorama le plus réaliste possible. C'est pourquoi cette enquête a été réalisée par des familles bénévoles, totalement impliquées et soucieuses de témoigner du vécu de leurs enfants.

[Enquête](#)

Source : ANPEA, janvier 2022

Plan de lutte contre les violences faites aux enfants : 2 ans après

Publié le 01 Février 2022

Deux ans après le lancement du plan de lutte contre les violences faites aux enfants (2020-2022) Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles a présenté aux partenaires et associations l'avancée des mesures déployées en 2021 :

La structuration d'un parcours de soins adapté aux enfants victimes de violences dans chaque département en France ;La formation des professionnels au contact des enfants sur les maltraitances ;La création du site jeprotegemonenfant.gouv.fr pour lutter contre l'exposition des mineurs à la pornographie ;La création d'un tchat du numéro [19 Allo Enfant](tel:192000) en Danger pour libérer la parole, mieux repérer et signaler les enfants en situation de danger ;Le déploiement sur l'ensemble du

territoire des unités d'accueil et d'écoute Pédiatriques (UAPED) ;La création d'une plateforme de contrôle systématique des antécédents judiciaires des personnes exerçant une activité au contact habituel d'enfants, ainsi que des bénévoles ;Le lancement du premier plan national de lutte contre la prostitution des mineurs, doté d'un budget de plus de 14 millions d'euros

[Communiqué de presse](#)

[Plan de suivi - 2 ans après](#)

[Infographie](#)

Source : Ministère des Solidarités et de la Santé, 26 janvier 2022

[KPMG] Baromètre EHPAD 2021

Publié le 01 Février 2022

KPMG a publié son baromètre EHPAD édition 2021. Réalisé depuis 10 ans, ce baromètre met en évidence les forces et les faiblesses des EHPAD. Il permet d'avoir une vision d'ensemble des établissements dans leur environnement territorial et ainsi de mieux apprécier le positionnement des établissements.

[Télécharger l'étude en ligne](#)

Source : KPMG, 24 janvier 2022

[OETH] Enquête Handicap au travail

Publié le 01 Février 2022

L'association OETH a lancé une grande enquête sur le handicap au travail auprès de ses adhérents. Publiés le 25 janvier, les résultats montrent que 58% des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif trouvent facile d'embaucher une personne en situation de handicap. Même si on constate une évolution du recrutement, des freins à l'embauche subsistent : l'investissement pour l'aménagement du poste, le manque de sensibilisation, l'appréhension de certains handicaps comme les troubles mentaux.

L'enquête a été réalisée du 2 décembre 2021 au 7 janvier 2022 auprès de 255 adhérents de l'OETH

[Bilan de l'enquête](#)

Source : OETH, 25 janvier 2022

Le comité stratégique relatif à la compensation du handicap des enfants

Publié le 01 Février 2022

Créé par l'article 4 de la [loi](#) du 6 mars 2020 visant à améliorer l'accès à la prestation de compensation du handicap (PCH), le Comité stratégique relatif à la compensation du handicap des enfants et aux transports des personnes en situation de handicap a été installé le 19 janvier.

Ces deux missions sont :

Adapter le droit à la compensation du handicap aux spécificités du besoin des enfants : une des première action du groupe de travail sera de simplifier et d'améliorer les modalités du recours au droit d'option entre PCH et AEEH. Simplifier le quotidien et donner le pouvoir d'agir aux personnes en situation de handicap : dans un premier temps un groupe de travail se réunira sur la prise en charge du transport des enfants handicapés scolarisés.

Selon Sophie CLUZEL « Les travaux lancés ce jour doivent permettre de porter très rapidement et très opérationnellement sur ces sujets, des solutions aux difficultés rencontrées au quotidien par les personnes et leurs aidants »

[Communiqué de presse](#)

[Replay] Autisme

Publié le 01 Février 2022

La chaîne M6 a consacré une soirée à l'autisme le 25 janvier 2022 en diffusant une fiction « Pour te retrouver », réalisé par Bruno Garcia et un documentaire de Louis Lanher retraçant le parcours de plusieurs enfants et de familles touchés par l'autisme.

[Replay : Pour te retrouver](#)

[Replay : Enfant autiste, et après ?](#) (pas disponible pour l'instant)

AGENDA

Enfants et adolescents en crise

Le 11 mars 2022

Echelle : National

Le colloque AFAR "Enfants et adolescents en crise" aura lieu le Vendredi 11 Mars 2022 à la Maison de la chimie, 28 rue Saint Dominique à Paris (75). [Programme.](#)

Inscription : https://afar.fr/inscription-colloque/enfants_et_adolescents_en_crise Téléphone 01 53 36 80 50 E-mail colloques@afar.fr Notre adresse 46 rue Amelot 75011 Paris

Report : 7ème rencontre handicap, recherche et citoyenneté

Le 17 mars 2022

Echelle : National

La FIRAH reporte sa rencontre du 17 Mars 2022 au 3ème trimestre 2022 et sera organisée dans un format mixte (en présentiel et en ligne).

Les Rencontres de la FIRAH sont l'occasion de présenter :

les résultats des recherches finalisées, les nouveaux projets soutenus, les avancées des actions de la FIRAH ...

Plus de détails : <https://www.firah.org/article/746/save-the-date---7eme-rencontre-handicap-recherche-et-citoyennete.html>

Construire durablement l'entreprise inclusive

Le 29 mars 2022

Echelle : En région

Participez à la 3ème édition de l'Université du Réseau des Référénts Handicaps les mardi 29 et mercredi 30 mars 2022. Evenement hybride en direct de Lille et en ligne sur : <https://agefiph-universite-rrh.fr/>

Information : contact-universite@agefiph.asso.fr

L'autisme à tous les âges de la vie, agir pour une vie de qualité

Le 11 mai 2022

Echelle : National

L'APAJH 86 et l'ARAPEI organisent un colloque scientifique les 11 et 12 Mai 2022 au Palais des Congrès du futuroscope de Poitiers [Plus de détails](#)

Contact : Siège APAJH 8625 rue Saint Nicolas 6440 MIGNÉ-AUXANCES Tél. : 05 49 43 66 66
colloque@apajh86.com

[Programme](#)

[Bulletin d'inscription](#)

Save the date journée des consultations dédiées handicap

Le 02 juin 2022

Echelle : En région

Save the date : 4 ème journée des consultations dédiées handicaps le Jeudi 2 juin au Nouveau Siècle à Lille ;

Plus de détails : https://r.mail.comm-sante.com/mk/mr/of21QRUUUedhhlR0-qjzJfC71VJEPYdivPtqA3yinxoweUmraU2wpV74gE6aX0WWaxPzkNYjdiPgL_vLjCt-7sjs-CH-B9illNqAq_rfLpMGqikKZo2ItuYtigLxxfrCEWv6

Jeux nationaux spécial Olympics

Le 02 juin 2022

Echelle : En région

L'Association Special Olympics France organise du 2 au 5 juin prochain, les Jeux Nationaux Special Olympics à Cambrai. Cet évènement sera l'occasion de réunir jusqu'à 800 athlètes, 200 coaches et 150 bénévoles autour de 4 compétitions (Natation, Athlétisme, Foot à 7 et Pétanque) et de parcours moteurs. A l'occasion de ces Jeux Nationaux, l'association propose également des programmes santé avec des bilans gratuits réalisés par ses bénévoles professionnels de santé en vision, audition et podologie.

[Présentation plus détaillée des Jeux Nationaux](#)

[Dossier d'inscription](#)

De l'influence à l'emprise : quelle place pour la parole de l'enfant ?

Le 08 juin 2022

Echelle : National

La Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés organisent du 8 au 10 Juin à Aix en Provence , des journées sur "De l'influence à l'emprise : quelle place pour la parole de l'enfant ?"

[Programme](#)

Renseignements Auprès du Secrétariat de la fn3s Tél. 06 45 84 43 16 Courriel : contact@fn3s.fr

[Report] Colloque « En'Vie d'autre ch'Ose ! » 28 juin 2022

Le 28 juin 2022

Echelle : En région

Avec pour objectif de favoriser l'autodétermination des personnes en situation de vulnérabilité, le CREAI Hauts-de-France et le GREC'H s'associent pour organiser une journée d'étude le mardi 28 juin (report du 10 mars) : « En'Vie d'autre ch'Ose ! - Défis organisationnel et managérial » à l'Hôtel Mercure d'Arras.

Portée par la voix des personnes en situation de vulnérabilité, les évolutions réglementaires relatives à la transformation de l'offre (démarche RAPT, généralisation des CPOM, révisions des nomenclatures et des prestations, etc.) imposent un changement de paradigme quant à la place de la personne accompagnée. Dans une logique d'accès aux droits et de citoyenneté, les professionnels ont sans cesse à adapter leurs postures pour accompagner la singularité des parcours de vie.

Lors de cette journée d'étude, nous proposons d'aller à la rencontre de ce nouveau regard et de ces pratiques émergentes, les découvrir, et interroger leur transférabilité. A travers la présentation d'expériences innovantes et l'étude de nouvelles logiques d'action, nous questionnerons l'impact de ces profondes mutations sur le rôle et l'organisation du travail social.

Inscriptions auprès du CREAI Hauts-de-France : Contact : Kathy LECLAIRE Par mail :

kleclair@creaihdf.org

[Programme et bulletin d'inscription](#)

OFFRES D'EMPLOI

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

Chaque semaine, l'intégralité des offres d'emploi est disponible sur [l'Espace Flash en cours](#), en cliquant sur « les dernières offres » (avec vos identifiants).

Tarifs Offres d'emploi :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €

Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : 145 €

Particulier : 59 €

Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l'adresse ci-dessous.

Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex

Tél : 03.20.17.03.03. / Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906

Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen

Sélection des informations : Laurence Allaëys

Secrétariat de rédaction : Cécile Boulogne

Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>

CREAI du Hauts-de-France

Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex

Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17